

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSET-LES-MONTROND

République Française - Département de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200206-20250324-2025-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

SEANCE du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Boisset-lès-Montrond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 19/03/2025

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Jacqueline BOUIX, Magali BOURRAT, Rosemarie BREUILLAUD, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD

Messieurs Alexandre CUNHA, René HRYNIOW, Gilles PERRONNET, Pierrick URREA

Absente excusée :

- Sophie ROCHETTE pouvoir donné à Magali BOURRAT

Absent :

- David NARCE

Secrétaire : Gisèle MELONI

Nombre de conseillers :

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 12 |
| Présents : | 10 |
| Représentée : | 1 |
| Absent : | 1 |
| Votants : | 11 |

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

2025-04 VOTE DES TAXES

Madame la Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le pourcentage de hausse des taux d'imposition : les taxes d'habitation, foncières (bâti et non bâti).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 1.01 %. Ils seront donc de :

| | |
|--|---------|
| Foncier bâti | 35.08 % |
| Foncier non bâti | 37.07 % |
| Taxe d'habitation des résidences secondaires | 8.30 % |

Cette décision est approuvée à l'unanimité

Fait à Boisset lès Montrond,
Le 9 avril 2025

La secrétaire de séance

Gisèle MELONI



La Maire

Claudine COURT



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Publié ou notifié le 11/04/2025
La Maire,
Claudine COURT